

## CONTREFAÇON DE PRODUITS ELECTROMENAGERS

## Les poêles à gaz tuent !

En dépit de la clémence de la saison hivernale, les différentes unités de la Protection civile de Constantine sont intervenues, ces derniers jours, cinq fois pour secourir des personnes asphyxiées par le gaz. Ils ont pu en sauver douze et enregistré deux morts. Il s'agit de deux frères habitant la cité de Bkira au nord-est de la ville de Constantine dans la commune de Hamma-Bouziane. Le thermocouple de leur radiateur à gaz était défaillant. L'année dernière, les mêmes unités sont intervenues 34 fois et ont secouru 67 personnes.

De leur côté, les arrondissements relevant de la Sûreté de wilaya ont ouvert plusieurs enquêtes au courant de cet hiver, suite à des morts par asphyxie. Un état de fait qui prend des allures dramatiques et qui serait lié d'une part à l'absence de bouches d'aération dans les maisons des victimes et d'autre part, à l'utilisation de chauffages contrefaits et donc, affirmant des spécialistes, «des chauffages qui constituent un danger réel pour la sécurité des usagers de par les défauts dans la conception de certaines composantes».

Pour leur part, les services de douanes du port de Skikda ont procédé récemment à la saisie d'un lot très important de radiateurs à gaz de marque Delonghi. 13 containers contenant 5000 unités en provenance de la Chine. Les responsables de cette marque italienne avaient avisé les douaniers que les radiateurs exportés dans des containers qui ne figurent pas dans les listes communiquées par l'ambassade d'Italie en Algérie ne sont pas ori-

ginaux étant donné que ce constructeur n'a accordé aucune licence de fabrication jusqu'ici.

Ces derniers sont de mauvaise qualité et représentent un risque majeur pour le consommateur algérien. Celui-ci, attiré par les prix de ces produits pour le moins abordables, reste une cible facile des contrefacteurs, compte tenu de son pouvoir d'achat faible. Et de ce fait, c'est à l'Etat de jouer son rôle de contrôle pour le protéger par la mise en place de balises fiables afin de limiter la commercialisation des produits contrefaits et assujettir les faussaires à des règles plus répressives. Les dispositions coercitives de la loi 04-02 ne prévoient en effet qu'une amende allant de 50 000 DA à 5 millions de dinars (article 38) assortie de la saisie de la marchandise et le matériel ayant servi à la manufacture de ces produits dans le pire des cas (article 39). Le phénomène de la commercialisation des produits contrefaits s'est développé de manière vertigineuse au cours de ces dernières années. Il n'épargne aucun produit et est pratiqué au vu et au su de tout le monde. Le cas des radiateurs à gaz et autres climatiseurs est à ce titre des plus édifiants. Aussi, parallèlement à l'absence des services de contrôle de la qualité sur le terrain, le consommateur lui-même, attiré par des prix des plus concurrentiels, joue un rôle déterminant dans la croissance de ce fléau à cause de son empressement envers les produits contrefaits. Le responsable du service de la qualité au niveau de la Direction du commerce, M.Ghoumazi, se réfère aux dispo-

sitions de l'alinéa 2 de l'article 27 de la loi 04-02 du 23 juin 2006, parue dans le Journal officiel N° 1041 du 27 juin 2004, fixant les règles applicables aux pratiques commerciales pour préciser que l'absence d'un cadre juridique clair définissant ce phénomène de la contrefaçon et les limites de l'intervention de l'Etat pour traquer les contrefacteurs, est la cause de cet accroissement sur le marché algérien. «Avant, ce phénomène n'existait pas et la convention internationale de 1966 portant contrôle de la qualité attribuait l'imitation à un défaut d'étiquetage. Aujourd'hui, les textes juridiques ont évolué en Europe et ailleurs dans le monde, mais en Algérie, la nouvelle législation n'a pas apporté grand-chose», a-t-il avancé. Selon M.Ghoumazi, cette loi ne définit pas la contrefaçon proprement dite mais, indique-t-il, selon les dispositions de l'article 27, «l'imitation est une pratique déloyale d'un agent économique ayant imité les signes distinctifs d'un concurrent de ses produits ou services et sa publicité dans le but de rallier sa clientèle en semant la confusion dans l'esprit du consommateur».

Le problème qui se pose, selon les termes du même responsable qui déplore par ailleurs le nombre insuffisant de contrôleurs mis à sa disposition — 17 pour toute la wilaya de Constantine sachant que son service est la seule structure habilitée à lutter contre la fraude —, est le manque d'information et d'outils de comparaison fiables.

Ce qui handicape le travail des brigades, s'agissant des mécanismes d'enquête sur le terrain et

la démarche à suivre pour déterminer s'il y a une imitation. «Le paramètre du prix, seul, n'est pas éduquant pour constater la contrefaçon», a-t-il conclu. Il suggère aux fabricants de se rapprocher de sa direction pour la vulgarisation des différences qui existent entre le produit original et celui contrefait, de procéder à l'organisation de cycles de formation, portant sur les produits en question, au profit des contrôleurs pour qu'ils puissent les protéger.

En ce qui concerne le fourneau à gaz, M.Ghoumazi a affirmé que le service de la qualité à la Direction du commerce (DC) de Constantine n'a jamais enregistré une saisie d'un chauffage ou à la limite, des pièces de rechange de ce produit contrefait. Cependant, cette administration a reçu récemment une plainte de la part du constructeur algérien d'équipements électroménagers, la Sonaric de Ferdjoui qui, en date du 21 janvier 2007, a alerté la DC de la commercialisation de vitres préventives contrefaites de fourneaux à gaz portant l'expression suivante : « Vitre préventive 4-14 - Poêle à gaz Sonaric ».

La plainte précise que les vitres authentiques fabriquées par cette société ne portent aucune mention et que ces vitres de rechange commercialisées depuis le début de l'hiver ne peuvent en aucun cas se substituer à celles de la Sonaric, elles ne sont pas conformes aux normes techniques en matière de résistance à la chaleur, de couleur et également en épaisseur et donc, constituent un danger pour les usagers.

Lyas Hallas

TIZI-OUZOU  
Interpellation  
de 8 agents  
de la mairie

Huit employés de l'APC de Tizi-Ouzou ont été interpellés hier par les services de police pour faux et usage de faux, il s'agit de trois agents de l'état civil et de cinq employés de la comptabilité, des célibataires qui se sont fait établir des pièces d'état civil en tant que mariés et abusant des griffes de services, on ne sait dans quel but.

Il y a deux semaines, deux micro-ordinateurs, apparemment ciblés par leur contenu, ont été volés par des agents de l'intérieur du service concerné ou ayant facilement accès aux clefs et connaissant le contenu des appareils, qui ont pris le soin de changer de vachette après leur forfait.

Avant la dissolution des APC dans le cadre de l'accord de janvier 2005, les arouch, la même APC a enregistré deux autres vols de plusieurs micro-ordinateurs neufs destinés à l'informatisation de l'état civil quotidiennement assailli par la demande de centaines de citoyens.

Durant la même période, un vieux citoyen crédule, qui s'était présenté à la mairie avec un sac plein d'argent résultant d'une transaction fraîchement réalisée, s'est fait agresser à la sortie de l'APC par des agents de sécurité qui l'ont délesté de 40 millions de centimes.

B. T.

## EN VUE D'UNE GESTION D'ENTREPRISES PERFORMANTES

## Microsoft présente ses solutions Dynamics

Microsoft Algérie a, hier à l'hôtel Hilton, réuni ses clients et partenaires, ainsi que des experts et consultants pour la présentation de sa gamme progressive de solutions de gestion d'entreprise «Microsoft Dynamics».

Des solutions organisées en deux segments : les progiciels intégrés avec Microsoft Dynamics NAV et Microsoft Dynamics AX, et des progiciels spécialisées avec Microsoft Dynamics CRM (relation client).

Une gamme de solutions voulues flexibles, faciles, adaptées et innovantes, conçues pour des entreprises performantes, quels que soient leurs tailles et leurs secteurs d'activité.

Ces solutions visent à améliorer l'organisation des entreprises et constituent un levier de création de valeur en matière de gestion de la chaîne logistique, de gestion financière et de gestion de la relation client.

En fait, les progiciels Microsoft Dynamics agissent au cœur de l'entreprise pour traiter l'ensemble des informations, qu'elles soient comptables, commerciales, administratives ou logistiques, optimisant notam-

ment les aspects de production en liaison avec la gestion des stocks, les chaînes de fabrication et de distribution. Le partage d'information, le reporting et le suivi des traitements sont facilités de bout en bout du processus métier de l'entreprise, permettant de gagner en efficacité et d'offrir une meilleure visibilité au service de

pilote de l'entreprise et de la décision stratégique. Intégrées à la plateforme globale de Microsoft, elles offrent une expérience utilisateur unique grâce à leur intégration avec la suite Microsoft Office, ainsi qu'une adaptation aisée aux processus de l'entreprise et une extensibilité accrue grâce aux services Web

qu'elles exposent. Ce faisant, Microsoft travaille avec ses partenaires dans le monde entier en vue d'aider ses chercheurs à développer des solutions qui répondent aux besoins spécifiques de chaque secteur d'activité.

En signalant que cette gamme a été finalement développée dès

2005 par Microsoft Business qui affiche un chiffre d'affaires de 840 millions de dollars pour 2006 et une prévision pour 2007 de un milliard de dollars.

Actuellement, Microsoft Business compte à travers le monde 275 000 clients et 6500 partenaires dans 132 pays.

Chérif Bennaceur

## L'AMBASSADEUR DE LA RASD FUSTIGE LE ROYAUME CHERIFIEN

## «La manœuvre marocaine est rejetée»

Le régime de Rabat ne cesse de démentir son intransigeance en persistant à faire obstacle à l'avènement d'une paix durable et juste au Sahara occidental. C'est ce qui ressort une fois encore du discours de l'ambassadeur de la Rasd à Alger, invité hier au forum de la Chaîne 1.

M. Mohamed Yeslem Baisset a affirmé que le projet marocain d'autonomie au Sahara occidental qui sera proposé au Conseil de sécurité au mois d'avril prochain constitue une fuite en avant qui menace la stabilité de la région. Il a assuré que «le Conseil de sécurité ne peut donner ce qu'il n'a pas et que toute solution ne respec-

tant pas le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination est inacceptable» avant d'ajouter que «la solution doit passer par les urnes».

Le parcours de la paix dans la région risque d'être une fois encore compromis à la faveur de l'initiative marocaine car «ni l'Assemblée générale des Nations-Unies, ni le Conseil de sécurité, ni le secrétaire général des Nations-Unies n'ont demandé au Maroc, ni au Front Polisario, de présenter de nouvelles propositions, car la solution existe déjà, à savoir le plan de règlement initial de 1991 et le Plan Baker».

Donc, il ne peut y avoir de

solution politique pacifique à la question sahraouie sans que le peuple sahraoui lui-même n'exerce son droit à l'autodétermination. En effet, et selon le diplomate sahraoui, cette nouvelle manœuvre marocaine vise seulement à faire perdre du temps aux peuples de la région et n'est destinée qu'à l'opinion publique marocaine.

A cet égard, il a réitéré que la reprise des armes est envisagée car «elle constitue une revendication nationale très forte, à la fois dans les territoires occupés et dans les camps de réfugiés». Répondant aux accusations portées notamment par la presse

marocaine quant au terrorisme et Al-Qaïda au Sahara, associant Al-Qaïda et le Front Polisario, le diplomate sahraoui a estimé que ces accusations mensongères ont été lancées pour cacher en quelque sorte les vérités, précisant que 60% des activités terroristes à travers le monde ont été l'œuvre de Marocains.

«Depuis les attentats de Casablanca et ceux de Madrid, le pouvoir marocain relayé par la presse officielle essaie de trouver des connexions entre Al-Qaïda et le Front Polisario. A défaut d'en trouver, il invente», a-t-il conclu.

I. T.